



---

# La gestion différenciée des espaces verts



FREDON Centre

---

Magali GAL  
FREDON Centre  
Cité de l'Agriculture  
13 avenue des Droits de l'Homme  
45921 ORLEANS Cedex  
tel : 02.38.71.90.84 / mail : [magali.gal@fredon-centre.com](mailto:magali.gal@fredon-centre.com)  
[www.fredon-centre.com](http://www.fredon-centre.com)



# Qu'est-ce que la Gestion Différenciée?

**Méthode rigoureuse pour agir sur les moyens humains, matériels et financiers prenant en compte l'évolution à long terme des espaces, et mettre en pratique de la notion de développement durable.**

→ Cette méthode permet de passer d'un entretien de routine horticole à des entretiens spécifiques selon les espaces.

La gestion différenciée est utilisée intuitivement dans de nombreux services espaces verts sans que cela pose des problèmes insurmontables

La gestion différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant un souci écologique à la conception et à la gestion des espaces verts. Elle prône une gestion différente selon la localisation des espaces, leurs usages et leur potentiel écologique.

**La gestion différenciée c'est varier dans la notion de domination entre l'homme et la nature**



# Etape 1: Inventaire des espaces verts

## **Inventaire quantitatif**

L'inventaire quantitatif permet de connaître précisément chaque espace vert considéré :  
sa localisation,

- ✓ la localisation
- ✓ la superficie,
- ✓ les espèces végétales présentes
- ✓ la richesse faunistique et floristique
- ✓ les conditions pédoclimatiques
- ✓ la typologie (cf. catégories d'espaces définies par l'association des villes de France)
- ✓ les tâches d'entretien (tonte, désherbage, taille, élagage, arrosage, ramassage des détritiques...), la fréquence et le matériel utilisé.

## **Inventaire qualitatif**

L'inventaire qualitatif permet de définir pour chaque espace considéré :

- ✓ une description qualitative (qualité paysagère, valeur historique, culturelle, environnementale...)
- ✓ la fonction du lieu,
- ✓ la fréquentation
- ✓ les problématiques particulières qui y sont liées (accessibilité, vandalisme, sécurité..)
- ✓ les objectifs (perspectives d'évolution)



## Etape 2 : Classification des espaces verts

### Pourquoi classer les espaces?

- on ne peut pas traiter tous les espaces de la même manière,
- les attentes d'entretien sont différentes,
- les fonctions des espaces verts peuvent être différentes.






### La classification dépend:

- des attentes du publics,
  - de l'usage de l'espace,
  - du type d'espaces,
  - mais également de la structure de la commune : commune urbaine, périurbaine, rurale...
- Le nombre de classes n'est pas figé : 4 à 6 selon les collectivités.
- Inutile de définir trop de classes d'espaces (très difficile à exploiter).
- Par contre il est possible de fractionner un espace en autant d'espaces individuels que nécessaire (en restant quand même dans une certaine logique).

↳ **Etape 3 : Etablissement d'un cahier des charges pour chaque classe**



# Exemple de classification des espaces verts

| Typologie  | Objectif d'entretien et caractéristiques   | Exemple d'espaces verts   |   |
|--|--|---|---|
| Type 1 : Espace vert de prestige                                 | Caractérisé par un entretien très soigné, purement horticole, travail sur la palette végétal (volume, forme, couleur des végétaux, souci du détail)  | Mairie, jardins horticoles, massifs composés, végétaux rares, diversité horticole |    |
| Type 2 : Espace vert accompagnant les lieux publics d'importance | Entretien encore assez soigné sur le site en général, mais avec des pratiques plus libres selon la situation, jardins moins sophistiqués que pour le type 1. Massifs fleuris de vivaces  | Cimetière, école, entrée de ville   |    |
| Type 3 : Espace vert traditionnel                                | Entretien régulier, le végétal a un port plus libre en général, possibilité de pratiques plus extensives selon la situation, répond à un besoin fonctionnel, fleurissement limité, pelouse à accès autorisé                                | Accompagnement de voie, de résidence  |   |
| Type 4 : Espace vert rustique                                    | Gestion extensive, seuls les abords sont entretenus plus fréquemment, ce sont des espaces plus naturels avec des prairies fleuries à fonction décorative et récréative avec un majorité de végétaux indigènes, favorisant la biodiversité. | Bassins d'orage, certains accompagnements de voie, jardins familiaux              |  |
| Type 5 : Espace naturel  | Entretien relatif à des questions de sécurité et de passage. Ce sont des lieux de promenade et de découverte de la faune et de la flore  | Sentiers de randonnées, prairies  |  |

# Dernière étape : formation et information

## Former les agents techniques

Les agents dont le service entre dans une politique de gestion différenciée doivent pouvoir à la fois être capables de réaliser un entretien horticole et un entretien écologique. Ils doivent être convaincus du bien fondé de la démarche et aptes à se former ou à se perfectionner.

## Sensibiliser les élus

une politique inconstante démotive le personnel. De bonnes conditions et une politique claire et forte sont indispensables pour se lancer dans le processus de la gestion différenciée.

## Informers les administrés

- Les enquêtes sur les opinions, les besoins et la perception des espaces verts par les habitants d'une ville sont essentiels.
- Un panel, le plus complet possible, de moyens de communication doit être mis en œuvre afin de toucher un maximum de la population.

*Exemple:*

*Grenoble : Mise en place de panneaux: « Droit de cité pour la nature »*

*Grande-Synthe: Panneau « Fauche annuelle »*

*Drusenheim: Participation importante au concours des maisons fleuries et mise en place d'un parcours bucolique à la MJC*

